

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Mois de mai et juin 1982

Afrique

En juin, le délégué général pour l'Afrique, M. Jean-Marc Bornet, s'est rendu en Namibie/Sud-Ouest africain, au Soudan et en Ethiopie, afin de faire le point sur les activités en cours avec les délégations du CICR dans ces trois pays.

Afrique australe

Angola

Une infirmière du CICR, M^{lle} Marie-José Burnier, et un employé local, M. Gregorio Lucamba, ont été enlevés, le 25 mai, par des éléments armés, lors de l'attaque d'un convoi du CICR, près de Katchiungo, sur le Planalto. Très préoccupé par le sort de ses collaborateurs, le CICR a entrepris tous les efforts possibles pour essayer d'obtenir rapidement leur libération.

Tout en gardant la plus grande discrétion sur cette regrettable affaire afin de ne pas porter préjudice aux démarches en cours, dans son communiqué de presse du 4 juin, le CICR a fait part de cet incident qu'il considère comme une atteinte grave à sa mission humanitaire et à ceux qui l'accomplissent.

A la fin de juin, les démarches n'avaient pas encore abouti.

Activité sur le Planato

En mai, le volume des secours distribués (en tout quelque 400 tonnes en faveur de 50 000 personnes) est resté relativement stable dans les

régions de Bailundo et de Katchiungo. Dans la province de Bié, le nombre des bénéficiaires des distributions générales a continué d'augmenter progressivement en mai; en juin, ces distributions ont pris une extension considérable puisque la population villageoise assistée, venant recevoir ses rations à Kuito, était estimée à près de 50 000 bénéficiaires.

A partir de la fin de mai, les problèmes de sécurité ont contraint les délégués à élargir dans d'autres provinces le système des distributions générales utilisé dans celle de Bié. C'est ainsi qu'à Bailundo, où les déplacements des délégués ont dû être limités aux approches de la ville, 24 000 personnes ont bénéficié de ce système. A Katchiungo, région où a eu lieu l'enlèvement de l'infirmière et de l'employé local, les activités du CICR ont dû être ralenties, en dépit des besoins constatés dans les villages auparavant assistés. Dans cette zone, en juin, seul le centre de réhabilitation nutritionnelle pour les enfants sous-alimentés a continué de fonctionner.

Un nouveau centre orthopédique a ouvert ses portes dans le bâtiment de l'hôpital de Kuito, afin de venir en aide aux amputés de la province de Bié. En juin, un orthopédiste et un physiothérapeute du CICR avaient déjà commencé de traiter 62 personnes. Quant au centre orthopédique de Bomba Alta, son volume d'activités a diminué depuis l'attentat qui a entraîné d'importants dégâts matériels, en mars dernier.

Activités dans le sud de l'Angola

Dans le sud de l'Angola, où le CICR possède une sous-délégation à Lubango et une antenne à N'Giva, les vols de ravitaillement du CICR, organisés entre Huambo et N'Giva, ont dû être suspendus pendant tout le mois de mai. Néanmoins, des rencontres ont pu être organisées par la route, au pont sur la rivière Kunéné, entre les délégués de Lubango et ceux de N'Giva. Ainsi, médicaments et secours ont été acheminés à N'Giva et ont permis de poursuivre les activités médicales entreprises dans le sud du pays.

Les activités de l'Agence de recherches ont également continué de fonctionner dans la région. En collaboration avec la « Croix-Rouge angolaise », quelque 1000 messages ont été transmis entre des personnes habitant la province du Sud Kunéné et des membres de leurs familles dans d'autres provinces.

Le 4 juin, un véhicule blindé du CICR, à bord duquel se trouvaient un délégué et un employé local, a explosé sur une mine, à 6 km au sud de N'Giva. Par chance, les deux passagers sont sortis indemnes de l'accident. Les déplacements par route ont été immédiatement suspendus dans la région. Néanmoins, les activités du CICR continuent à partir de N'Giva.

République d'Afrique du Sud

Poursuivant leurs activités de protection et d'assistance aux familles de détenus et aux ex-détenus dans le besoin, deux délégués du CICR ont accompli une mission dans les régions de Port Elizabeth et de Durban. Au Transkei, ils ont également abordé la question des visites aux détenus de sécurité avec le chef des forces armées: une réponse à l'offre de services du CICR était attendue à la fin de juin.

Par ailleurs, les prisonniers de guerre soviétique et cubain en main sud-africaines ont a nouveau été régulièrement visités en mai et juin. Outre le délégué de Prétoria, deux délégués venus de Genève, l'un médecin et l'autre interprète, ont visité le prisonnier soviétique, le 17 juin. Etant donné son mauvais état de santé, le CICR a demandé aux autorités sud-africaines de le rapatrier, conformément aux articles 109 et 110 de la III^e Convention de Genève.

Libération d'un prisonnier de guerre sud-africain

Le prisonnier de guerre sud-africain Johan van der Mescht, aux mains de la SWAPO depuis 1978, a été libéré le 5 mai et rapatrié en Afrique du Sud. Cette opération s'est déroulée indépendamment du CICR, dans le cadre d'un processus d'échange entre autorités sud-africaines et soviétiques. Deux jours auparavant, les délégués du CICR, qui visitaient régulièrement M. van der Mescht depuis le début de sa détention, avaient vu une nouvelle fois le prisonnier et s'étaient entretenus avec lui en conformité avec les modalités régissant les visites du CICR.

Namibie/Sud-Ouest africain

Du 7 au 12 juin, le délégué général du CICR pour l'Afrique s'est rendu en Namibie. Les 8 et 9 juin, il a participé à la visite de 136 détenus de sécurité namubiens et de 114 prisonniers de guerre angolais au camp de Mariental.

A l'occasion de divers entretiens, en particulier avec l'administrateur général de la Namibie, la question des activités du CICR dans le nord du territoire a également été discutée. En mai, le délégué du CICR basé à Windhoek a effectué une mission d'évaluation à Rundu, dans le nord du territoire, où sont installés des réfugiés angolais.

Enfin, une demande formelle de rapatriement concernant 11 prisonniers de guerre angolais gravement blessés a été présentée aux autorités sud-africaines. A la fin de juin, leur réponse n'avait pas encore été communiquée au CICR.

Mozambique

Etant donné la situation prévalant dans les provinces de Manica, Gaza et Inhambane, la délégation de Maputo a pris contact avec le ministère de la Santé et la « Croix-Rouge mozambicaine ». Selon les informations reçues, une assistance du CICR ne paraît pas nécessaire pour l'instant dans ces régions.

Zimbabwe

Le CICR a décidé de fournir une assistance aux handicapés de guerre du Zimbabwe en faisant bénéficier le centre orthopédique pour victimes de guerre de Ruwa, près de Hararé, d'un montant de 150 000 francs suisses. Cette somme était initialement prévue pour soutenir un programme d'assistance aux amputés de guerre, projet auquel le ministère de la Santé n'a finalement pas donné suite.

Afrique orientale

Ethiopie

Le 30 juin 1982, le CICR a mis fin à sa collaboration au centre de rééducation et de prothèses de Debré Zeit pour les soldats invalides de guerre, qu'il avait mis sur pied en février 1979. Le centre était déjà autonome depuis 1981.

Dorénavant, les techniciens et physiothérapeutes éthiopiens, formés par les spécialistes paramédicaux du CICR, ont donc la responsabilité pleine et entière des activités d'appareillage et de rééducation des soldats amputés ou paraplégiques.

Simultanément, les pourparlers avec les autorités éthiopiennes, au sujet de l'établissement et de l'organisation de deux centres de rééducation pour handicapés civils victimes de calamités du fait de l'homme (« man-made disasters »), ont abouti: l'accord entre le CICR et le ministère du Travail et des Affaires sociales a été signé le 26 juin. Ces centres seront situés à Asmara (Erythrée) et Diré Dawa (Hararghé).

Somalie

Le délégué régional du CICR basé à Nairobi, un délégué-médecin et une déléguée de l'Agence ont effectué une mission à Mogadiscio du 10 au 17 juin. Ils ont visité, selon les critères habituels du CICR, 192 prisonniers de guerre éthiopiens. Un prisonnier de guerre cubain a été vu

par la même occasion. Tous ces prisonniers ont rempli des messages familiaux et les délégués leur ont distribué quelques secours.

Madagascar

Du 9 au 23 mai, le délégué régional du CICR basé à Nairobi a effectué une mission à Madagascar, dans le but de renouer contact avec les autorités et les représentants de la Société nationale de la Croix-Rouge. La question de la diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées et des universités a été abordée à cette occasion.

Afrique centrale et occidentale

Gambie et Ghana

Faisant suite à la mission qu'il avait effectuée en Gambie et au Ghana, aux mois de mars et d'avril, un délégué du CICR s'est rendu à nouveau dans ces deux pays, en juin, pour reprendre les négociations relatives aux offres de services du CICR d'y visiter les lieux de détention.

En *Gambie*, le délégué a été reçu par le vice-président de la République, le ministre de l'Intérieur et le président du Comité de la Croix-Rouge gambienne. Ses entretiens n'ont cependant pas abouti à des résultats concrets, les autorités gambiennes estimant qu'elles ne pouvaient pas accepter, à ce stade, l'offre de services du CICR.

Au *Ghana*, le CICR a reçu l'autorisation d'entreprendre des visites aux lieux de détention. Celles-ci commenceront dès que les modalités en auront été arrêtées de commun accord avec les autorités ghanéennes et le CICR.

Tchad

Ainsi qu'il avait été décidé à la suite des missions d'évaluation effectuées, en mars et avril, dans l'est du pays, qui était sous le contrôle des FAN (Forces armées du Nord), une délégation du CICR a été ouverte à Abéché. Les délégués venus de Khartoum ont atteint cette ville le 28 mai, mais peu après, la prise de N'Djaména et la victoire des FAN ont changé la situation. Des convois de secours ont été acheminés sur Abéché au départ de Khartoum comme prévu et d'autres secours ont été apportés de N'Djaména, soit au total 68,4 tonnes pendant le mois de juin. Les délégués ont effectué de plus amples évaluations, dans des régions inaccessibles auparavant, comme Fada, Biltine et Oum Chalouba.

Du 26 au 28 juin, un délégué-médecin a visité la région de Faya afin de procéder à une évaluation de la situation médicale et nutritionnelle; il a distribué à cette occasion quelque 80 kg de médicaments.

Dans les régions d'Ati et de Mongo (provinces du Batha et de Guéra), le niveau de malnutrition des enfants a nécessité l'organisation de centres nutritionnels: quelque 177 tonnes de vivres y ont été acheminées par route entre le 19 juin et le 11 juillet. Ces vivres, don du PAM (Programme alimentaire mondial), étaient destinés à l'approvisionnement des centres nutritionnels pour six mois, ainsi qu'à l'assistance d'urgence d'environ 30 000 personnes déplacées et nécessiteuses. Un système de distribution de médicaments par l'intermédiaire des structures médicales existantes a, par ailleurs, été mis sur pied.

Zaïre

En mai et juin, les délégués du CICR ont visité 5 lieux de détention à Kinshasa, regroupant quelque 130 détenus. Des distributions de secours (vivres, couvertures, articles d'hygiène) ont accompagné et suivi ces visites.

Par ailleurs, le CICR a été autorisé, le 26 juin, à reprendre ses visites aux lieux de détention dépendant du département de la Justice, qui avaient été suspendues depuis le début du mois de mai à la demande des autorités zaïroises. Cette autorisation couvre également les lieux de détention de ce même département situés dans les provinces du Shaba et du Haut-Zaïre; des démarches sont en cours pour l'étendre à d'autres régions du pays.

Pour sa part, l'agence de recherches de la délégation à Kinshasa a continué d'assurer la transmission de nouvelles entre les détenus et leurs familles: durant le premier semestre de l'année, elle a acheminé 350 messages familiaux et enregistré 591 demandes de recherches.

Amérique Latine

Missions de Genève

M. André Pasquier, délégué général du CICR pour l'Amérique latine, a effectué une mission au Salvador et au Nicaragua, accompagné de M. Jean-François Labarthe, délégué chargé des problèmes de détention.

Au *Salvador*, où il a séjourné du 27 mai au 4 juin, M. Pasquier a été reçu par le nouveau président de la République, M. Alvaro Magana, à qui il a présenté un panorama complet des activités du CICR dans le pays depuis 1979. Le délégué général a également rencontré le D^r Moran Castaneda, premier secrétaire à l'Assemblée constituante, le général Garcia et le D^r Mendez Azahar, respectivement ministres de la Défense et de la Justice. Les entretiens ont porté principalement sur l'action de protection du CICR et des problèmes rencontrés dans l'accomplissement de cette tâche.

Au *Nicaragua*, du 5 au 10 juin, M. Pasquier a également abordé le problème de la protection avec ses interlocuteurs, notamment le D^r Cordova Rivas, membre de la Junte, M^{me} Lea Guido, ministre de la Santé, M^{me} N. Astorga, vice-ministre des Affaires étrangères, le D^r Herdocia, directeur du département des Organisations internationales au ministère des Affaires étrangères, ainsi que le directeur du Service pénitentiaire national.

* * *

M. Francis Amar, chef de la division Amérique latine/Asie à l'Agence centrale de recherches du CICR, a fait une mission qui l'a conduit successivement au Salvador (9-16 mai) et au Nicaragua (17-21 mai), dans le but de faire le point des activités de recherches au sein des délégations de San Salvador et de Managua.

Ouverture d'une délégation régionale au Costa Rica

Une délégation régionale du CICR a été ouverte à San José de Costa Rica, afin de coordonner les programmes de diffusion du droit international humanitaire en Amérique centrale et de mieux desservir, d'un point de vue opérationnel, les pays de la région où ne se trouve pas de délégation permanente du CICR, le Costa Rica, le Honduras, le Guatemala, le Mexique et Panama. M. Robert Gaillard-Moret, nommé délégué régional, a rejoint son nouveau poste le 21 mai. Au Costa Rica, en particulier, il organisera un séminaire consacré à « Sécurité de l'Etat, droits de l'homme et droit international humanitaire », prévu pour le mois de septembre, et qui sera précédé d'un séminaire de formation dans le domaine de la diffusion, à l'intention des Sociétés nationales d'Amérique latine.

Salvador

En mai et juin, les activités de secours du CICR au Salvador ont été quelque peu réduites, en raison, d'une part, des inondations qui ont

rendu inaccessibles plusieurs villages assistés dans le département du Morazan et, d'autre part, des conditions d'insécurité prévalant dans les zones conflictuelles.

En mai, 236 tonnes de vivres (coût: 38 000 francs suisses) ont néanmoins été distribuées, avec l'aide de la Croix-Rouge salvadorienne, à quelque 35 600 personnes déplacées, dont près de 28 000 dans 13 villages du Morazan. En juin, le nombre des bénéficiaires de l'assistance du CICR est tombé à 22 700 et la quantité des secours n'a été que de 152 tonnes.

Dans la région de Cacaopera, le CICR a entrepris une action spéciale en faveur de quelques centaines de réfugiés salvadoriens revenant du Honduras, en procédant à la construction d'abris pour les plus démunis d'entre eux.

Sur le plan médical, les unités mobiles du CICR ont continué d'organiser des consultations et de donner des soins dans les villages des départements de Cabanas, Chalatenango, Morazan et San Vicente, où des personnes déplacées ont cherché refuge.

Par ailleurs, depuis son entrée en fonction, en mai 1981, le centre de collecte du sang de San Salvador a accueilli 1765 donneurs de sang et fourni gratuitement 1660 unités de sang aux hôpitaux et dispensaires civils dans tout le pays. Ce centre, rappelons-le, a été installé et financé par le CICR, qui le gère conjointement avec la Croix-Rouge salvadorienne.

Dans le domaine de la protection, les délégués du CICR ont visité et enregistré 229 nouveaux détenus dans des lieux de détention situés à San Salvador et en province.

Quelque 900 personnes en moyenne ont visité chaque mois les bureaux de l'Agence de recherches du CICR à San Salvador, Santa Ana et San Miguel, pour demander des nouvelles de leurs parents présumés détenus ou portés disparus.

Nicaragua

Durant les mois de mai et juin, les délégués du CICR ont poursuivi leur tâche traditionnelle de visite aux personnes détenues pour raisons politiques ou de sécurité. C'est ainsi qu'ils ont eu accès aux deux principaux centres pénitentiaires de Managua, soit le Carcel Modelo et la Zona Franca. En province, ils ont effectué des visites à Granada, Chinandega, Matagalpa et Ocotal, ainsi qu'à une ferme modèle des environs de la capitale, qu'un nombre réduit de détenus exploitent en semi liberté.

Par ailleurs, un délégué du CICR envoyé de Genève a entrepris une campagne de diffusion du droit humanitaire à l'intention des filiales locales de la Croix-Rouge nicaraguayenne et des forces armées de ce pays. Un programme échelonné sur plusieurs mois a été mis au point à cette occasion.

Conflit des îles Malouines

Lors du conflit des îles Malouines, le CICR a développé une importante action de protection en vertu du mandat que lui confèrent les Conventions de Genève.

Dès le début de la crise survenue entre l'Argentine et la Grande-Bretagne, le CICR avait rappelé leurs obligations aux deux parties et leur avait offert ses services pour intervenir en faveur des civils, des combattants malades ou blessés, des naufragés et des prisonniers de guerre. Une équipe de délégués était prête, dès le 3 mai, à partir pour l'archipel, mais des obstacles techniques (notamment le blocus naval et l'absence de tout moyen de transport) ont retardé jusqu'au 9 juin leur arrivée sur les îles Malouines.

Peu après le débarquement de ses délégués à Port Stanley, le CICR a proposé d'installer une zone neutralisée dans la capitale, ce qui fut accepté, le 13 juin, par les deux parties au conflit. Cette zone devait, comme le stipule l'article 15 de la IV^e Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, permettre d'assurer la sécurité des malades et blessés, combattants ou non-combattants, des personnes civiles qui ne participent pas aux hostilités et qui ne se livrent à aucun travail de caractère militaire pendant leur séjour dans cette zone. Celle-ci n'a toutefois pas eu besoin d'entrer en fonction, le cessez-le-feu étant intervenu entretemps.

En mai et juin, le CICR a participé à plusieurs rapatriements de prisonniers de guerre. La première opération a eu lieu le 13 mai : 189 militaires et civils argentins, faits prisonniers par les troupes britanniques en Géorgie du Sud, ont été transportés par un avion du CICR de l'île de l'Ascension jusqu'à Montevideo (Uruguay), où ils ont été remis aux représentants du gouvernement argentin. Trois délégués du CICR, dont un médecin, s'étaient entretenus auparavant avec ces prisonniers, à bord des deux navires sur lesquels ils avaient fait le voyage de l'île de Géorgie du Sud à celle de l'Ascension. Un autre prisonnier argentin, capturé en Géorgie du Sud, qui avait été retenu par les autorités britanniques, a été visité à trois reprises par le CICR avant sa libération et son rapatriement, le 10 juin, via Rio de Janeiro.

Le 2 juin, deux délégués envoyés de Genève ont visité, sur le navire-hôpital britannique « Hecla », 23 civils et 1 militaire argentins, repêchés après l'attaque du chalutier « Narwal ». Le CICR a remis ces prisonniers aux représentants de leur gouvernement, à l'arrivée du « Hecla » à Montevideo.

Le même jour, un délégué du CICR a visité un pilote britannique, recueilli au large de Port Stanley par un bateau argentin et transféré sur le continent. Ce prisonnier de guerre a été vu à deux autres reprises avant d'être transporté à Montevideo, le 8 juillet, sous les auspices du CICR, pour être remis aux représentants de son pays.

Le 12 juin, une équipe de six délégués, dont deux médecins, s'est rendue à bord du navire britannique « Norland », qui transportait 1013 militaires argentins capturés lors des batailles de Goose Green et de Port Darwin. Le CICR a vu et enregistré la totalité des prisonniers avant de les remettre aux représentants de leur pays présents à Montevideo.

Enfin, entre le 19 et le 26 juin, 9896 prisonniers de guerre argentins ont été rapatriés directement des îles Malouines vers le continent (Puerto Madryn, Ushuaia et Baya Blanca), à bord de navires britanniques et argentins. Les délégués du CICR ont participé à quatre des cinq opérations de rapatriement, en établissant un contrôle numérique et nominal des prisonniers.

Le CICR a maintenu une présence sur les îles Malouines jusqu'au rapatriement des derniers prisonniers de guerre argentins: le 7 juillet, les trois délégués qui se trouvaient encore à Port Stanley ont quitté la ville. Un quatrième délégué, qui avait pris place à bord du « St. Edmund », où était détenu le dernier groupe de prisonniers de guerre (593), a convoyé ces captifs jusqu'à Puerto Madryn, où ils ont été remis aux autorités argentines le 14 juillet.

Ainsi, lors du conflit des îles Malouines, les délégués du CICR ont visité et enregistré quelque 11 000 prisonniers de guerre argentins, ainsi qu'un prisonnier de guerre britannique, et ils ont supervisé leur rapatriement.

Par ailleurs, tout au long du conflit et conformément à ses obligations conventionnelles, l'Agence centrale de recherches du CICR a recueilli et transmis aux gouvernements des pays d'origine tous les renseignements relatifs aux militaires et civils capturés, blessés ou décédés.

Signalons, enfin, que le CICR a fourni une assistance à la Croix-Rouge argentine pour l'aider à mettre sur pied une banque du sang et une dizaine de postes de premiers secours (coût de l'assistance: environ 130 000 francs suisses). La Ligue, de son côté, a mis à la disposition de la Croix-Rouge argentine du matériel destiné à la formation de volontaires de la Croix-Rouge.

Asie

Kampuchéa

Comme prévu, après avoir progressivement transmis ses responsabilités en matière de coordination de l'assistance médicale à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, le CICR s'est retiré de l'action d'assistance médicale ordinaire au Kampuchéa à la fin du premier semestre 1982. Il continuera cependant à fournir une aide médicale d'urgence dans les quatre provinces de Pursat, Battambang, Siem Reap et Kompong Thom, particulièrement affectées par la situation conflictuelle. Un important stock médical d'urgence a également été constitué pour permettre d'affronter une éventuelle dégradation de la situation.

Quant au programme d'assistance dans les orphelinats, commencé en 1981 et continué en 1982, il a permis, à la fin du premier semestre de 1982, d'aider 16 établissements sur les 40 que compte le pays. Une demande a été présentée aux autorités de Phnom Penh afin de pouvoir continuer ce programme pendant le second semestre de 1982, en visitant une troisième tranche de 8 autres orphelinats, visités et sélectionnés par les délégués dans différentes provinces.

Enfin, des négociations se poursuivent depuis de nombreux mois avec les autorités au sujet des enfants non accompagnés, qui sont dans des camps en Thaïlande, pour les réunir avec leur famille à l'intérieur du Kampuchéa; ces négociations n'ont toujours pas abouti à un résultat. Le CICR n'ayant pas obtenu l'accord des autorités sur les modalités pratiques de telles réunions, en particulier concernant les contrôles préalables à effectuer, il a été décidé d'informer les enfants pour lesquels les recherches entreprises par l'intermédiaire de la Croix-Rouge du Kampuchéa se sont révélées positives. La délégation du CICR en Thaïlande a entrepris cette tâche en juin.

Thaïlande

Le calme relatif prévalant dans la région de la frontière en mai et en juin a entraîné un ralentissement des activités médicales du CICR. En revanche, la délégation a intensifié ses activités dans le domaine de la protection.

Le problème des réfugiés vietnamiens du camp « NW82 », à Nong Samet, a continué de faire l'objet de nombreuses démarches de la part du CICR auprès des autorités thaïlandaises, des représentants des pays d'accueil potentiel et du Haut Commissariat pour les réfugiés, pour tenter de trouver une solution à leur situation actuelle. Toutefois, à la fin de juin, la situation ne s'était pas modifiée et ce camp, prévu au départ pour contenir 800 personnes, abritait quelque 1800 réfugiés vietnamiens.

Par ailleurs, le CICR a poursuivi ses visites aux détenus et leur enregistrement dans les lieux de détention de la frontière, à Phnom Chat et Nong Chan. Les autorités du Kampuchéa démocratique ayant donné leur accord, une centaine de Vietnamiens assignés à résidence ont été transférés de Phnom Chat à Samet. En ce qui concerne la « garderie » du camp de Samet, avec l'accord de principe du président du Front national de libération du peuple khmer (FNLPK), les délégués ont eu accès pour la première fois à ce lieu le 4 juin.

A la prison militaire thaïlandaise d'Aranyaprathet, les visites hebdomadaires se sont poursuivies comme les mois précédents.

A la suite des combats qui ont opposé le mouvement FNLPK aux troupes khméro-vietnamiennes, la population civile des villages de la région de Sokh Sann, sous contrôle khmer serei, s'est enfuie pour se réfugier sur sol thaïlandais, à environ 8 km de la frontière. Après trois mois, cette population a regagné le territoire cambodgien, le 18 juin. Préoccupé par le sort de ces personnes déplacées, le CICR, qui n'avait pas obtenu des autorités thaïlandaises l'autorisation d'accéder directement à elles, a maintenu divers contacts, en Thaïlande comme à Genève, afin d'essayer d'obtenir une amélioration du sort des gens de Sokh Sann.

Activités traditionnelles

A la suite des visites effectuées entre mi-février et fin avril dans des centres dépendant de la Sécurité thaïlandaise (« Internal Security Operations Command »), la délégation du CICR à Bangkok a entrepris des démarches pour visiter également les personnes détenues dans des centres dépendant du ministère de l'Intérieur. En juin, la délégation a reçu oralement l'accord de principe du ministre des Affaires étrangères et en attend la confirmation officielle.

Réfugiés en Asie du Sud-Est

Le délégué régional du CICR en Extrême-Orient, M. J.-F. Olivier, et deux responsables de l'Agence centrale de recherches, à Genève, M. F. Amar et M^{me} A. Ischer, ont participé à un séminaire, à Manille, du 21 au 25 juin, destiné aux responsables des divers bureaux d'agence en Asie du sud-est. Cette réunion de travail, qui regroupait des participants appartenant aux Sociétés de la Croix-Rouge des Philippines, de Singapour, d'Indonésie, de Malaisie et de Thaïlande, et aux branches de la Croix-Rouge britannique à Hong-Kong et de la Croix-Rouge portugaise à Macao, avait principalement pour but de mieux coordonner les activités en matière de recherche et de réunion de famille pour les réfugiés vietnamiens.

Philippines

Entre le 20 avril et le 17 juin, trois équipes de deux délégués ont effectué une visite générale des lieux de détention aux Philippines. Cette tournée, qui a porté sur 43 lieux de détention, a permis de visiter 913 personnes, dont 340 appartenant à la catégorie des « public order violators ».

Indonésie et Timor-Est

Lors de la mission effectuée en juin par M. de Courten, délégué général du CICR pour l'Asie, les autorités indonésiennes ont donné leur accord pour qu'une nouvelle série de visites soit effectuée dans les lieux de détention indonésiens. Ces visites se dérouleront au mois d'octobre 1982.

Activités à Timor-Est

Commencé le 28 avril dernier, le programme d'assistance alimentaire et médicale à la population déplacée sur l'île d'Atauro s'est poursuivi en mai et juin. Ce programme d'urgence, qui porte sur une période de six mois, a été élaboré et il est exécuté en collaboration avec la Croix-Rouge indonésienne.

Lors de la mission du délégué général, en juin, l'équipe du CICR, accompagnée d'un représentant de la Société nationale, a effectué une mission d'évaluation dans une douzaine de villages sur l'île de Timor et sur l'île d'Atauro. Il a été décidé de fournir aussi une aide d'appoint, sous la forme de distributions de nourriture, à la population d'une demi-douzaine de villages sur l'île de Timor.

Quant aux réunions de familles du premier degré entre Timor, le Portugal et l'Australie, les autorités indonésiennes ont confirmé au CICR que ce programme allait être rapidement réalisé. Le 30 juin, une première famille (4 personnes) est arrivée à Lisbonne et d'autres cas étaient en préparation pour le Portugal et pour l'Australie. De plus, le CICR a également été mandaté par le Portugal et l'Indonésie pour le rapatriement de plusieurs familles portugaises bloquées à Timor depuis 1975. Ces rapatriements seront effectués dès que le programme de réunions de familles du premier degré sera suffisamment avancé, soit dans la seconde partie de 1982.

Afghanistan

Le 28 mai, trois ressortissants soviétiques capturés en Afghanistan ont été transférés en Suisse. Le CICR a négocié, organisé et assuré leur

transit par le territoire pakistanais ainsi que leur transfert en Suisse. Les autorités suisses ont accepté qu'ils soient temporairement gardés sous leur responsabilité, et toutes les parties intéressées ont donné leur accord à cette procédure, qui est conforme aux dispositions de la III^{me} Convention de Genève (particulièrement l'article 111).

Le 3 juin, trois délégués du CICR, dont un médecin, ont effectué une première visite aux Soviétiques dans leur lieu d'internement en Suisse. Le rapport établi à l'issue de cette visite a été transmis aux autorités fédérales suisses, ainsi qu'à la Mission permanente d'URSS à Genève.

Pakistan

En juin, M. D. Delapraz a remplacé M. J.-M. Monod à la tête de la délégation du CICR au Pakistan.

Sur le plan médical, l'hôpital chirurgical du CICR à Peshawar a enregistré un nouveau record en juin avec l'admission de plus de 160 blessés, dont 25 en 48 heures. La situation, sous contrôle, n'a cependant pas nécessité de renforcer l'infrastructure. Les activités du CICR se sont également poursuivies au centre de soins pour les paraplégiques de guerre, annexé à l'hôpital, ainsi qu'à l'atelier de fabrication de prothèses, dont le taux de production a baissé en mai et juin, le nombre de patients ayant diminué.

Moyen-Orient

Liban

En mai, dans une période de calme relatif, de violents affrontements ont opposé, à Tripoli, des éléments armés appartenant à des partis libanais. La délégation a suivi la situation de près et a remis du sang et des assortiments médicaux à la Croix-Rouge libanaise pour soutenir son action en faveur des nombreux blessés.

Les raids aériens israéliens, puis l'invasion du Liban par l'armée israélienne, à partir du 6 juin, ont aggravé la situation générale et transformé radicalement l'activité au CICR dans ce pays.

Les délégués du CICR présents sur place ont immédiatement fourni l'assistance nécessaire, sous forme de couvertures et de nourriture, aux populations qui fuyaient les zones de combats. La délégation du CICR a également participé à l'évacuation des blessés et a remis aux hôpitaux, dépendant de la Croix-Rouge libanaise, du « Croissant-Rouge palestinien » et du ministère libanais de la Santé, des assortiments de matériel médical et de médicaments.

Le CICR à Genève a envoyé des délégués en renfort dès le 9 juin. La priorité de l'action devant de toute évidence être donnée à l'assistance médicale, le CICR a lancé un appel aux Sociétés nationales le 10 juin, pour obtenir des équipes médicales de premiers secours et des équipes chirurgicales. Trois jours plus tard, deux équipes médicales, une finnoise et une norvégienne, gagnaient Saïda; deux autres, l'une suédoise et l'autre ouest-allemande, s'installaient dans la Bekaa.

Dans le but de préciser les besoins le plus rapidement possible, le Dr R. Russbach, médecin-chef du CICR a visité toutes les régions du Liban touchées par les hostilités (le Sud-Liban, Beyrouth et la Bekaa) du 11 au 23 juin. Il a constaté que l'essentiel des activités à déployer sur le plan médical consistait à assister des organismes tels que la Croix-Rouge libanaise et le « Croissant-Rouge palestinien », à donner les soins médicaux de base aux populations civiles, et à ouvrir des dispensaires là où cela s'avérait nécessaire. Des centres d'urgence devaient, en outre, être établis à Beyrouth-Ouest. Pour ce faire, le CICR a distribué des quantités de matériel médical et de médicaments, ainsi que du sang aux hôpitaux et centres médicaux. Au 30 juin, la quantité d'assistance médicale distribuée s'élevait à 49 tonnes.

L'acheminement des secours a nécessité un déploiement rapide des moyens de transports; Larnarca (Chypre), Damas et Tel Aviv ont immédiatement été désignées comme bases logistiques. Les secours y étaient acheminés par avion et entreposés, pour être ensuite réexpédiés, par route, de Damas vers la vallée de la Bekaa et Beyrouth-Ouest, et par route également, de Tel Aviv au Sud-Liban. De Larnaca, les secours étaient envoyés par avion à Tel Aviv et Damas ou, par bateau, à destination de Haïfa dans un premier temps, de Jounieh par la suite.

Depuis le début de l'action proprement dite, le 11 juin, jusqu'au 30 juin, 33 avions et 2 bateaux ont apporté un total de 1550 tonnes de secours et 250 tonnes de matériel médical et de médicaments à Chypre, pour réexpédition sur le Liban. Au 30 juin, un total de 1051 tonnes était arrivé au Liban; 391 tonnes avaient été distribuées (dont les 49 de médicaments et matériel médical mentionnées ci-dessus), soit directement aux personnes déplacées, soit aux hôpitaux et dispensaires.

Un tel déploiement d'activités a non seulement nécessité un accroissement du personnel médical, mais également du nombre total des délégués dans la région. Alors qu'il y avait 9 délégués au Liban au mois de mai, 29 collaborateurs du CICR étaient actifs au Liban, à Chypre et à Damas le 11 juin déjà. Le 17 juin, 57 délégués se trouvaient dans le seul Liban (le personnel médical envoyé par les Sociétés nationales inclus). A la fin du mois, 55 délégués et 19 membres des équipes médicales mises

à disposition par les Sociétés nationales travaillaient dans toutes les régions du Liban, ainsi qu'à Damas, Larnaca et Tel Aviv.

La protection, tant des populations civiles que des combattants arrêtés par les diverses forces en présence, a constitué une des préoccupations majeures du CICR. Le 7 juin, celui-ci lançait un appel aux combattants engagés dans les hostilités, leur rappelant leurs obligations découlant du droit international humanitaire en vigueur. Il leur a demandé en particulier de respecter blessés et malades ainsi que les personnes mises hors de combat; de n'attaquer en aucun cas la population civile ni de l'utiliser à des fins militaires; de prendre toutes les mesures nécessaires pour épargner les personnes et les biens civils, et de faciliter en toutes circonstances l'accomplissement de la mission humanitaire des délégués du CICR et du personnel sanitaire. Le même jour, l'organisation de libération de la Palestine (OLP) faisait savoir officiellement qu'elle avait décidé d'appliquer les Conventions de Genève et le Protocole I de 1977.

Par ailleurs, le 9 juin, le CICR a lancé un appel ferme et solennel aux autorités d'Israël demandant que toutes les dispositions possibles soient effectivement prises pour que les civils de toutes nationalités soient épargnés dans le conflit au Liban, particulièrement dans la bataille de Beyrouth.

Le CICR a également poursuivi, pendant tout le mois de juin, des discussions avec les diverses forces en présence pour obtenir les notifications des captures et l'autorisation de visiter les combattants faits prisonniers. Au 30 juin, les délégués n'avaient pu voir que 33 soldats syriens et 18 Palestiniens tombés aux mains des Israéliens, tous blessés ou malades soignés dans des hôpitaux. Ces blessés ont rempli des messages familiaux que le CICR se charge de transmettre.

Conflit Irak/Iran

Pour étudier la possibilité d'organiser des visites des familles aux prisonniers de guerre, M. J. Hœfliger, délégué général du CICR pour le Moyen-Orient, accompagné d'un délégué-juriste et d'un autre délégué, a effectué une mission au Koweït (qui serait pays de transit pour les familles), ainsi qu'en Irak et en Iran, entre le 27 avril et le 15 mai. Il s'agissait, d'une part, d'établir un texte précisant les modalités de l'action qui serait approuvée par toutes les parties et, d'autre part, d'évaluer l'état des préparatifs.

Cernant la protection des populations civiles, deux missions ont été accomplies: le 15 mai, les délégués du CICR en poste à Bagdad ont visité la région de Qasr-I-Shirin, qu'ils avaient déjà vue en octobre 1981.

De son côté, le chef de la délégation à Téhéran s'est rendu dans la région du front, plus précisément à Khorramshahr, Abadan, Hoveyze et Ilam, du 13 au 15 juin.

La délégation de Téhéran a entrepris de visiter et d'enregistrer, au cours des mois de mai et juin, les nouveaux prisonniers de guerre irakiens capturés, lors de l'offensive de fin mars, dans la région de Suze et Dezfoul. A la fin de juin, quelque 7000 d'entre eux étaient enregistrés et le travail se poursuivait. Du 21 au 24 juin, les délégués ont notamment visité des prisonniers de guerre soignés dans les hôpitaux.

En Irak, une nouvelle visite des camps de Mossoul, Ramadi et Anbar a été effectuée du 22 mai au 1^{er} juin. Un quatrième camp a été ouvert en juin, à Mossoul également, et les délégués l'ont visité du 15 au 19 juin. Lors de ces visites, 3882 prisonniers ont été vus, auxquels il faut ajouter 30 captifs visités dans les hôpitaux.

Europe

Missions du délégué général

M. Frank Schmidt, délégué général du CICR pour l'Europe et l'Amérique du Nord, a effectué, du 2 au 5 juin, une mission en Turquie au cours de laquelle il s'est entretenu de divers problèmes humanitaires avec les représentants des autorités.

Le 8 juin, M. Schmidt s'est rendu à Madrid où il a rencontré M. Enrique Galavis, directeur général des institutions pénitentiaires au ministère de la Justice. L'entretien a porté notamment sur l'offre du CICR d'entreprendre une nouvelle série de visites aux personnes détenues, prévenues ou condamnées pour actes de terrorisme (catégories de détenus auxquels le CICR avait déjà eu accès en mai-juin 1981). Le principe de ces visites a été admis et les modalités en seront fixées à un stade ultérieur.

M. Schmidt a, par ailleurs, accompagné le président du CICR en Pologne, du 21 au 25 juin.

Pologne

Mission du président du CICR

A l'invitation de la Croix-Rouge polonaise, M. Alexandre Hay, président du CICR, a effectué une mission en Pologne du 21 au 25 juin,

accompagné de M. Frank Schmidt et de M^{lle} Michèle Mercier, respectivement délégué général pour l'Europe et l'Amérique du Nord et chef de la division de presse du CICR.

Le but de cette mission était de discuter avec les autorités et la Croix-Rouge polonaises l'ensemble des questions concernant l'action de la Croix-Rouge internationale dans le pays. Au cours de ses entretiens avec les autorités gouvernementales, M. Hay a abordé plus particulièrement la question de l'extension de l'action de protection du CICR aux personnes arrêtées et condamnées en vertu de la loi martiale.

Appel de fonds

Le 12 mai, le CICR et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ont lancé un appel de fonds (le deuxième depuis le début de l'action humanitaire, en décembre 1981) portant sur 40,2 millions de francs suisses, destinés à financer les programmes de la Croix-Rouge internationale en Pologne durant la période du 1^{er} mai au 31 octobre 1982. A la fin du mois de juin, les contributions en espèces et en nature, reçues ou promises, ne totalisaient malheureusement que 6,6 millions de francs, ce qui a amené le CICR, la Ligue et la Croix-Rouge polonaise à établir de nouvelles priorités dans les différentes parties de l'action de secours.

Activités de la délégation de Varsovie

En juin, les délégués du CICR ont terminé la deuxième série de visites aux lieux d'internement: ils ont eu ainsi accès, selon les critères habituels du CICR, à 2751 internés, regroupés dans 22 centres. Durant la même période, six centres d'internement, avec un effectif de 805 personnes, ont été visités pour la troisième fois depuis le début de l'action de protection, le 21 janvier 1982. Au cours de toutes ces visites, des colis contenant des articles de toilette ont été distribués aux internés, avec l'aide de la Croix-Rouge polonaise.

Signalons encore que les délégués du CICR ont demandé pendant ces visites la libération pour des raisons médicales de certains internés, qu'ils ont recommandé des traitements médicaux spéciaux et qu'ils ont attiré l'attention des autorités et de la Croix-Rouge polonaise sur un certain nombre de cas sociaux ayant besoin d'assistance.

Entre le 20 avril et le 22 mai, un délégué-médecin du CICR a entrepris une tournée d'évaluation dans 16 hôpitaux des provinces et des districts, afin de vérifier l'usage des « assortiments hôpitaux » livrés par la Croix-Rouge internationale et de déterminer les besoins pour la nouvelle période budgétaire (1^{er} mai-31 octobre 1982). Rappelons que

cette action, planifiée conjointement par la Ligue et le CICR, a permis d'approvisionner les institutions hospitalières en médicaments et matériel médical nécessaires à leur fonctionnement normal. La distribution des assortiments s'est faite directement des Sociétés nationales donatrices aux hôpitaux bénéficiaires. Cette forme d'assistance répondant à des besoins réels et s'étant révélée très utile, il a été décidé de la poursuivre en faveur de 508 hôpitaux. Le coût de l'opération est estimé à deux millions de francs suisses.

Des secours, sous forme de colis de vivres et d'articles de toilette, ont continué à être fournis aux catégories les plus vulnérables de la population civile: les nouveaux-nés et leurs mères, les enfants en bas âge, les personnes âgées malades et handicapées. En juin, les délégués chargés des secours dans l'action conjointe Ligue/CICR ont visité les provinces de Gdansk, Szczecin, Lenzo, Legnica, Lublin, Rzeszow et Konin, où ils ont pu constater la bonne marche des réseaux de distribution.

Pour sa part, l'Agence centrale de recherches, en collaboration avec la Croix-Rouge polonaise, a poursuivi la transmission de nouvelles familiales entre la Pologne et l'étranger: au cours du premier semestre de l'année, 3425 messages ont été acheminés vers la Pologne et 3127 réponses ont été reçues en retour. Le volume des messages transmis dans les deux sens a toutefois diminué en mai et en juin, à la suite du rétablissement des liaisons postales entre la Pologne et l'étranger.
